



INTÉRESSEMENT À LA SNCF

Ça ne remplace pas de vraies augmentations de salaire mais si ça rembourse quelques journées de grèves...

Les cheminots toucheront un intéressement sur leur fiche de paie du mois de mai (enfin ceux qui en exprimeront la volonté et ceux qui ont plus de 3 mois d'ancienneté en 2015). Cette prime sera de :

- 398 euros pour les salariés de l'EPIC de tête.
- 449 euros pour ceux de l'EPIC Réseau .
- 401 euros pour ceux de l'EPIC Mobilités.

Tous les agents SNCF ne toucheront donc pas la même somme en fonction de l'EPIC dans lequel ils travaillent.

Alors nous prendrons cet argent, car c'est le fruit de notre travail et parce qu'en ces temps de disette salariale cet argent est toujours bon à prendre. Néanmoins nous ne sommes pas dupes...

Au moment où certains se vantent d'avoir arraché à la direction cette prime d'intéressement au prix d'une négociation acharnée, SUD-Rail tient à rétablir quelques faits:

- Les cheminots n'ont pas eu d'augmentation générale des salaires depuis 21 mois (1er juillet 2014).
- Cette prime est calculée en fonction du nombre de jours travaillés, les agents en arrêt maladie, en grève ou travaillant à temps partiel seront donc péjorés.
- Cet argent n'alimente pas nos caisses de retraites et de sécurité sociale.
- Avant il n'y avait pas d'accord d'intéressement et nous touchions...un « dividende salarial » quasi équivalent.

En 2013 il n'y avait pas d'accord d'intéressement nous touchions 364 euros de dividende salarial, en 2016 il y a deux accords d'intéressement et nous touchons entre 398 euros et 449 euros...

En réalité, la direction fait ce qu'elle veut. C'est évidemment elle qui décide arbitrairement de redistribuer l'argent qu'elle veut aux cheminots.

UN BON PLACEMENT POUR VOS FUTURES CONDITIONS DE TRAVAIL: LA GRÈVE RECONDUCTIBLE !